



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° : 20191125_1

OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

03 DEC. 2019

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	22
Procuration	8
Votants	30
Abstention	0
Exprimés	30

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire



Christian LANDRY

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq novembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
GEORGET Marilynne représentée par ETHEVE Corine
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; BOYER Julie ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame HOAREAU Claudette, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 25 novembre 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20191125_1

OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le budget de la commune doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Aussi, avant le vote du budget et afin de permettre la poursuite des activités de la commune, selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, « *l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation prévue à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits* »

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

✓pour le budget principal :

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2019 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	1 267 186,07	316 797,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	496 448,65	124 112,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 865 393,65	716 348,00
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	9 900 454,02	2 475 114,00
Chapitre 26 – Immobilisations financières	60 000,00	15 000,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	450 493,97	112 623,00
Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	890 000,00	222 500,00

Opérations en AP/CP :

L'ensemble des opérations en AP/CP doit se clôturer sur l'exercice 2019.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°1,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 22

Représentés : 8

Pour : 30

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. - **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes.

Pour le budget principal :

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2019 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	1 267 186,07	316 797,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	496 448,65	124 112,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 865 393,65	716 348,00
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	9 900 454,02	2 475 114,00
Chapitre 26 – Immobilisations financières	60 000,00	15 000,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	450 493,97	112 623,00
Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	890 000,00	222 500,00

Article 2.- L'ensemble des opérations en AP/CP se clôture sur l'exercice 2019.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)

Christian LANDRY